

II. JURY DE PRÉSÉLECTION

Dans le cas des programmes administrés par voie de concours, soit les programmes à l'intention des particuliers et quelques programmes institutionnels, la mission est chargée de créer un **jury de présélection**. Généralement composé de trois universitaires, il examine toutes les demandes et il formule des recommandations concernant les candidatures et les programmes. Par l'entremise du CIEC, la mission communique les recommandations du jury à AECEC/BKR, qui prend la décision finale.

La mission doit être représentée au sein du jury par l'agent responsable des programmes concernés qui agit à titre d'observateur, de conseiller et, souvent, de secrétaire-archiviste. La mission doit aussi expliquer clairement aux membres quelle tâche ils ont à accomplir et mettre à leur disposition les documents nécessaires aux délibérations.

● CHOIX DES MEMBRES DU JURY

- ❑ *En principe, les membres du jury doivent faire partie du corps professoral permanent d'une université. Dans certains cas, ils sont des chercheurs reconnus d'établissements de recherche ou de planification politique. Même s'il est souhaitable que les membres du jury participent activement à l'enseignement, à la recherche ou à l'édition d'ouvrages sur le Canada, il n'est pas nécessaire qu'ils aient déjà collaboré à des programmes d'études canadiennes; en fait, le contact avec ces programmes à titre de membres du jury pourrait les inciter à participer ultérieurement à ces activités. Les personnes invitées à faire partie du jury doivent toutefois être des universitaires de renom et avoir de l'expérience dans l'évaluation de demandes de bourses.*
- ❑ *Les membres du jury doivent être compétents en français et (ou) en anglais, les langues officielles du Canada.*
- ❑ *Le jury doit être composé d'universitaires représentant une variété de disciplines de manière à maximiser son efficacité.*
- ❑ *Un universitaire canadien en visite sur le territoire de la mission pourrait être disposé à être membre du jury, ce qui apporterait une dimension et une perspective différentes aux délibérations.*
- ❑ *Les membres du jury doivent être au courant des programmes d'études offerts dans les universités de leur pays; cela leur permet d'évaluer judicieusement les candidatures tout en veillant au rayonnement éventuel des programmes et des cours d'études canadiennes proposés. Il est également utile qu'ils connaissent les programmes*